



CTM du 12 mars 2019

DÉCLARATION LIMINAIRE

Monsieur le Président,

En premier lieu, l'**UNSA ITEFA** se doit d'introduire sa déclaration en évoquant la journée de vendredi dernier, celle du 8 mars, qui n'est ni la saint Valentin, ni la fête des mères, mais **la journée internationale de lutte pour les droits des femmes**.

Quatre items ont été retenus :

- Assurer l'égalité salariale et professionnelle dans le privé comme dans le public

En 2019, les femmes sont toujours rémunérées 26% de moins que les hommes en moyenne.

Chaque jour, elles travaillent gratuitement à partir de 15h40.

Les femmes ont une pension de retraite de 40% inférieure à celle des hommes.

Les femmes sont majoritaires parmi les bas salaires.

Elles représentent 62% des personnels de la Fonction Publique, il est donc nécessaire de revaloriser le point d'indice.

- Lutter contre la précarité et revaloriser les métiers à prédominance féminine

Pour l'**UNSA**, il s'agit d'assurer la mise en œuvre de la loi qui prévoit un salaire égal pour un travail de valeur égale par **une juste reconnaissance salariale des qualifications et des compétences dans les classifications et dans les grilles de la Fonction publique et de revaloriser les métiers à prédominance féminine** (administratifs, santé, éducation, propreté, social, services à la personne...)

- Promouvoir une parentalité partagée

Permettre d'être parent **sans renoncer à sa carrière est une nécessité pour l'égalité F/H**, sans doute, le résultat de l'enquête « carrière et parentalité » que vous avez diligentée, montrera la dichotomie entre le déroulement d'une carrière féminine et masculine.

- Lutter contre les violences sexistes et sexuelles

30% des femmes déclarent être victimes de harcèlement sexuel au travail.

La lutte contre les violences sexistes et sexuelles nécessite des droits supplémentaires et des moyens.

L'UNSA défend l'intégration de cette mesure dans une norme de l'OIT contre les violences sexistes et sexuelles (OIT qui cette année fête le centenaire de sa création inscrite dans le *Traité de Versailles*). Elle se mobilisera en juin prochain (*date anniversaire de la signature du Traité*) à Genève à l'appel de la Confédération Syndicale Internationale pour garantir son adoption.

L'**UNSA ITEFA** ne peut passer sous silence le projet de loi Fonction publique qui ne vise qu'à détruire, sous couvert d'une pseudo modernité, la fonction publique « à la française ». Ainsi, **le gouvernement a fait le choix de la provocation** faisant fi des observations et des propositions des organisations syndicales, pour sa part l'**UNSA** a déposé plus d'une centaine d'amendements.

Pour l'UNSA, la démarche s'inscrit pleinement dans la caricature d'un monologue social.

L'UNSA Fonction Publique a eu beau plaider pour un calendrier modifié et desserré, elle n'a reçu qu'une **fin de non-recevoir**. Il s'agissait pour l'UNSA de reporter le projet de loi, après la période du « grand débat national », et d'avoir le temps nécessaire pour expertiser l'impact de toutes les mesures portées par le gouvernement. En effet, **plusieurs d'entre elles modifient substantiellement le droit en cours dans la fonction publique et certaines affaiblissent significativement les droits et la protection des agents publics.**

Devant l'indifférence du gouvernement, son refus de permettre une information et une consultation dignes de ce nom et l'irrespect des conditions minimales requises pour expertiser toutes les dimensions du projet de réforme, l'UNSA a donc décidé de boycotter la réunion des Conseils supérieurs de la Fonction Publique (État – Hospitalière - Territoriale) et du Conseil Commun de la Fonction Publique.

Ce boycott témoigne du désaccord profond de l'UNSA Fonction Publique, tant sur la méthode que sur le fond du texte. Le gouvernement doit respecter la démocratie sociale et donc les représentants que les agents viennent tout récemment d'élire.

Cet irrespect de la démocratie sociale prend toute sa mesure par l'envoi d'un courriel dont le SGCMA s'est fait le relais à tous les agents. L'UNSA ITEFA a réagi à cet envoi, au même titre que SMAST CGT et le SNPASS-FORCE OUVRIÈRE. **Le gouvernement persiste à ignorer les corps intermédiaires**, et face aux difficultés qu'il rencontre dans les différents conseils supérieurs et conseil commun de la fonction publique, concernant son projet de **loi de transformation de la fonction publique, il décide de lancer une vaste consultation auprès des 2,5 millions d'agents de l'État pour simplifier les modes de fonctionnement, autour d'une question : « Comment lever les blocages que vous rencontrez au quotidien ? ».**

Pour l'UNSA ITEFA, les CTM des différents versants des ministères sociaux auraient du être réunis conjointement pour cadrer cette consultation. Cela constitue une marginalisation des partenaires sociaux au sein de nos ministères et une atteinte aux droits et prérogatives syndicales. Pour mémoire, les organisations syndicales sont les représentants légaux et légitimes des agents puisque disposant de textes réglementaires leur donnant juridiquement la capacité de discuter de tout ce qui a trait à la marche des services et qui, plus est, ont été élues à la suite d'une consultation électorale que l'administration a elle-même organisée.

***En ces temps bousculés, il n'y a qu'un seul credo « les économies d'emploi »
et deux « maître mots » : réorganisation et mutualisation !***

La réorganisations, voire les restructurations, sont plus drastiques. Au sein même des services qu'ils soient centraux ou déconcentrés, le sort réservé aux collègues exerçant dans le pôle 3° sur le développement économique et la suppression, sine die, de plus de 300 postes, sans faire abstraction des attermoissements kafkaïens, de plus de 6 mois, pour la parution des textes fin février 2019, ont **laissé des traces indélébiles.**

Après cette brutalité sans conteste, le **devenir du FSE** est sur la sellette, avec là encore des réformes rampantes ou chacun s'évertue à comprendre la finalité de ces projections. Car les agents ont en mémoire, la suppression de la délégation ministérielle aux Missions Locales, la création de l'agence « France Compétences » avec la suppression du CNEFOP au sein de la DGEFP et n'y voient désormais que la casse du service public orchestrée en haut lieu, sans se soucier, malgré un débat national qui serait salvateur, des conditions dans lesquelles les agents effectuent leurs obligations de service. A ce propos, les **Services Régionaux de Contrôle de la formation**

professionnelle devaient voir leurs effectifs renforcés mais, curieusement rien de tangible. Il est vrai qu'il était question de redéploiement, mais avec quels agents ?

L'UNSA ITEFA fait un constat : jamais les ambiances de travail n'ont été aussi pesantes et totalement dégradées, faites d'incertitudes, d'interrogations, d'angoisse et de découragement face à l'opacité entretenue sur le devenir des services dans leur ensemble.

La circulaire du Premier ministre, du 28 janvier dernier, a rayé d'un trait de plume la DIECCTE de Guyane, sans qu'à aucun moment le personnel n'en ait été informé, avec une inconnue, où seront positionnés les services de l'inspection du travail dans cette « essoreuse » administrative ? Au regard de cette pseudo « préfiguration », la question qui se pose est la suivante : la ministre et sa haute administration assisteraient-elles, sans mot dire, au démantèlement prévu de longue date, des services du ministère du travail et de l'emploi ?

La circulaire du 22 janvier du directeur de cabinet du Premier ministre, sous couvert de l'organisation territoriale de l'État, prévoit un regroupement des Secrétariats Généraux (fusion des BOP 307 et 333) qui inquiètent viscéralement les agents affectés aux fonctions supports qui seraient transférés en préfecture en même temps que les emplois qu'ils occupent avec un seul credo : des économies d'emploi ! Elle indique que : « le suivi des emplois consacrés par les différents ministères à ces fonctions dès le début 2019 a été acté ». Qu'en est-il du rapport provisoire que l'administration a du remettre à la fin du mois ?

La mutualisation c'est le paravent qui ne sert qu'à masquer des effectifs insuffisants et des obligations de service exigeantes.

Enfin, la note DGT du 4 mars dernier qui n'a même pas fait l'objet d'un envoi aux organisations syndicales représentatives du ministère du travail, à croire que là aussi, il est de bon ton de les oublier à dessein. Cette note fera inévitablement l'objet d'un débat circonstancié à venir avec tout de même, une curiosité rédactionnelle qui a laissé nombre d'agents abasourdis : l'absence de référence à la baisse des effectifs, l'abstraction des postes non pourvus qui sont légions, obligeant à des redécoupages des territoires, des suppressions de sections voire d'Unités de Contrôle qui sont évoqués certes, mais sans jamais en donner la cause...

Pour conclure, l'ordre du jour de ce CTM :

- Offre nationale de formation transverse 2019 (pour avis) et bilan des formations 2017 (pour information) ;
- Projet d'arrêté portant création et répartition des unités de contrôle de l'inspection du travail (pour avis) ;
- Projet d'instruction relative à l'évaluation des agents du système d'inspection du travail (pour avis)
- Rapports annuels diversité/égalité (pour avis) et bilan des plans d'actions diversité/égalité en cours (pour information) ; *reporté*
- Plan d'action 2019 suite au baromètre social 2018 (pour avis) et bilan de la mise en œuvre du plan d'action 2018 (pour information) ; *reporté*
- Présentation de la « mission de formuler des propositions opérationnelles d'évolution des modalités de recrutement, de formation initiale et d'accompagnement de la prise

de poste des inspecteurs du travail » confiée à monsieur Yves CALVEZ (pour information)

- Questions diverses

s'il requiert l'avis de cette instance sur deux points, semble être totalement « déconnecté » des grands bouleversements qui sont à l'étude et qui inquiètent l'ensemble des collègues sans qu'aucune communication ne soit prévue en direction des agents et de leurs organisations syndicales.

L'**UNSA ITEFA** alerte et rappelle que la désespérance qui s'introduit insidieusement dans les services est l'une des sources de RPS, risques qui ne cessent de prospérer dans les services.

L'**UNSA ITEFA** vous remercie de votre attention.

